



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Une école pour tous : une meilleure orientation et un suivi individuel des élèves nouvellement arrivés au Luxembourg

6 juin 2023

Une école pour tous : **une meilleure orientation et un suivi individuel** **des élèves nouvellement arrivés au Luxembourg**

Le système éducatif luxembourgeois est marqué par la grande hétérogénéité sociale, linguistique et culturelle des élèves qu'il prend en charge. Chaque année, quelque 4 000 personnes (enfants, jeunes et jeunes adultes)¹ arrivent au Grand-Duché au cours de leur parcours scolaire.

Un projet de loi vise à améliorer la qualité des mesures d'accueil et d'intégration scolaires grâce à un nouveau dispositif pour l'enseignement public luxembourgeois. Le dispositif prévoit une prise en charge systématique et holistique de l'ensemble des élèves nouvellement arrivés. Chaque élève, accompagné de ses parents, se verra proposer un entretien d'information, une appréciation structurée de ses compétences, ainsi que l'élaboration d'un projet d'accueil comprenant des propositions de scolarisation et d'orientation bien définies.

Le projet de loi relatif à l'accueil, à l'orientation, à l'intégration et à l'accompagnement scolaires des élèves nouvellement arrivés s'inscrit ainsi dans une série de mesures prises par le gouvernement luxembourgeois pour lutter contre les inégalités scolaires : la diversification de l'offre scolaire, en terme linguistique notamment, avec la création des écoles européennes et internationales publiques, un projet d'alphabétisation en français, l'éducation plurilingue dans les structures d'éducation et d'accueil, mais aussi l'allongement de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans.

L'évolution du système éducatif luxembourgeois au cours des dernières années permet aujourd'hui d'offrir à chaque enfant et chaque jeune au Luxembourg des établissements scolaires adaptés à la diversité des élèves, à leurs attentes et à leurs besoins, où tous les élèves ont les meilleures chances de réussite.

Le nouveau dispositif d'intégration et d'accueil scolaires est un projet important pour amener tous les élèves au maximum de leurs capacités, donner à tous les chances d'obtenir une qualification, promouvoir l'excellence et prévenir le décrochage scolaire.

Le dispositif d'intégration et d'accueil repose sur la création d'un **Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)** comme guichet unique pour les familles et sur :

- l'accueil de l'élève, l'analyse de sa situation et l'accompagnement de ses parents ,
- l'établissement d'un **projet d'accueil** pour chaque élève nouvellement arrivé, basé sur ses connaissances, compétences et savoir-faire ainsi que sur ses attentes, ses aspirations et ses besoins ;
- un **suivi individuel** de l'élève dans les écoles et lycées pendant deux ans.

¹ Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 4 017 personnes (enfants, jeunes et adultes) nouvellement arrivés au Luxembourg ont été inscrits pour la première fois dans le système éducatif luxembourgeois. Au 30 mai 2023, ils sont 3 686 pour l'année scolaire 2022-2023.

Le dispositif s'appuie sur l'expérience acquise au cours des dernières années et contribuera à mieux intégrer les élèves nouvellement arrivés. Il participera ainsi à la cohésion sociale d'aujourd'hui, à travers les parents, et de demain, à travers leurs élèves. En accordant aux familles nouvellement arrivées le droit à un accueil, une orientation, une intégration et un accompagnement structurés, l'État luxembourgeois vise à valoriser l'identité de chacun pour soutenir le développement et l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune.

1. UN NOUVEAU SERVICE DE L'INTÉGRATION ET DE L'ACCUEIL SCOLAIRES

1.1 Un guichet unique pour les familles

Le projet de loi prévoit la création d'un Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) auprès du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le SIA aura pour mission principale d'accueillir les familles nouvellement arrivées au Luxembourg avant l'entrée de leur enfant dans une école et de leur garantir l'accès à l'information, à l'éducation et à la formation.

Le SIA informera, conseillera et assistera l'élève et ses parents sur toutes les questions liées à l'offre scolaire luxembourgeoise, mais aussi à l'éducation non formelle, aux mesures d'aide, d'assistance, d'aménagements et d'accompagnement dont peut bénéficier l'enfant ou le jeune.

Un tel guichet unique fonctionne déjà au sein de la Maison de l'orientation et a fait ses preuves au cours de l'année scolaire écoulée lors de la prise en charge des élèves fuyant l'Ukraine.

1.2 Une prise en charge structurée des élèves nouvellement arrivés

Grâce au nouveau dispositif d'intégration et d'accueil scolaires, chaque élève nouvellement arrivé au Luxembourg qui fréquentera l'enseignement public luxembourgeois aura la possibilité d'être pris en charge non seulement en vue de son intégration aussi rapide que possible et de manière constante dans une classe régulière, mais aussi de son épanouissement personnel.

Tous les enfants ou jeunes et leurs parents seront accueillis, orientés, soutenus et accompagnés selon leurs besoins. Au centre du dispositif se trouve l'approche holistique de l'enfant et la valorisation de son identité.

1.3. Une meilleure information pour une meilleure orientation

L'offre scolaire a été largement diversifiée ces dernières années pour mieux répondre aux besoins des élèves et de la société. L'orientation des élèves parmi ce riche paysage éducatif gagne en importance, en particulier pour les enfants et les jeunes nouvellement arrivés au Luxembourg.

Les professionnels de l'accueil et de l'intégration scolaires veilleront à informer les familles et les partenaires scolaires sur l'ensemble du paysage scolaire luxembourgeois, en particulier sur la diversification des offres d'enseignement. Une meilleure information contribuera au bon monitoring du système éducatif et à une meilleure répartition des élèves, avec un effet positif sur l'ensemble de la population scolaire.

1.4. Un service-ressources pour faire progresser l'intégration scolaire

En tant que service-ressources, le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) appuiera aussi les écoles, les lycées et les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée dans leur mission d'intégration des élèves nouvellement arrivés, pour établir un projet d'accueil et assurer le suivi des élèves (lire ci-dessous).

Le SIA mettra à disposition du personnel enseignant et éducatif un centre de documentation sur les thèmes de l'intégration, de l'orientation, de l'interculturalité et du plurilinguisme, etc.

Enfin, le SIA assurera la mise en réseau au niveau national des professionnels de l'accueil et de l'intégration scolaires. Il contribuera à l'élaboration et à la tenue des formations dans les domaines de l'accueil, de l'intégration scolaires et de l'interculturalité.

2. UN PROJET D'ACCUEIL AU CENTRE DU DISPOSITIF

2.1 Un dossier pour chaque élève nouvellement arrivé

Après avoir établi les aspirations, les besoins, le savoir et le savoir-faire des élèves, les collaborateurs du SIA établiront un dossier qui accompagnera l'élève jusqu'à la fin de sa période d'intégration. L'objectif consiste à trouver des voies de scolarisation adaptées à sa situation à l'arrivée au Luxembourg et à l'intégrer dans un nouveau milieu scolaire, pour qu'il puisse s'épanouir.

Le dossier comprendra notamment les pièces suivantes :

- 1° la progression scolaire, les bilans scolaires et les documents ou productions de l'élève résultant d'une scolarisation antérieure ;
- 2° une appréciation des connaissances, savoirs et savoir-faire de l'élève dans tous les domaines d'apprentissage ;
- 3° une appréciation des compétences transversales ;
- 4° le rapport de l'entretien avec l'élève reprenant ses ambitions ;
- 5° le rapport de l'entretien avec les personnes investies de l'autorité parentale ou l'élève majeur reprenant leur projet de vie.

Sur base des entretiens d'information avec le SIA, les personnes investies de l'autorité parentale ou l'élève majeur émettront une demande de scolarisation future.

Le dossier établi par le SIA sera transmis à l'école que l'élève fréquentera pour préparer les enseignants et les camarades de classe à l'arrivée de l'élève.

2.2. Un projet d'accueil en concertation avec l'établissement scolaire

L'école fondamentale ou le lycée fréquenté par l'élève nouvellement arrivé concerné établira, en concertation avec le SIA, un **projet d'accueil**.

Le projet d'accueil permettra de fixer de manière individuelle les objectifs et les mesures d'encadrement de l'élève, en tenant compte du projet de vie de l'élève et de celui de ses parents.

En définissant les aides, les aménagements et les assistances propres à chacun élève, le projet d'accueil permettra ainsi d'éviter autant que possible les obstacles à la réussite scolaire, donnant ainsi à tous les élèves les mêmes chances de réussite.

Lors des transitions (changement d'établissement, passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire), le projet d'accueil sera transmis et présenté au nouvel établissement scolaire.

Le projet d'accueil pourra proposer une ou plusieurs des mesures suivantes :

- un accompagnement personnalisé sur le plan personnel, social et éducatif ;
- un approfondissement des stratégies et des techniques d'apprentissage ;
- des mesures d'appui ou de remédiation dans une ou plusieurs branches scolaires ;
- des cours d'accueil ;
- des mesures d'appui ou des mesures pour élèves à besoins spécifiques ;
- une scolarisation dans une classe d'intégration pour élèves nouvellement arrivés ;
- un suivi de la situation de l'élève.

3. UN SUIVI INDIVIDUALISÉ DU PARCOURS SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE

3.1 Enseignement fondamental : des équipes pédagogiques en charge de l'intégration et de l'accueil scolaires des élèves nouvellement arrivés

L'équipe pédagogique en charge de l'intégration et de l'accueil scolaires des élèves nouvelles arrivés, d'une ou de plusieurs écoles, désignera un coordinateur. Ce coordinateur constituera la personne de contact des parents et un collègue de confiance, expérimenté, pour les autres enseignants. Il assurera le lien avec le SIA.

3.2 Dans les lycées : des cellules d'orientation et d'intégration scolaires

Les cellules d'orientation des lycées seront désormais également chargées de l'intégration des élèves nouvellement arrivés. Le responsable de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires coordonnera et suivra la prise en charge de l'élève nouvellement arrivé au sein de l'établissement scolaire selon le projet d'accueil. Il sera la personne de contact des parents, de l'élève et du SIA et sera chargé du suivi de l'élève.

3.3. Un suivi pendant deux ans

Le suivi de l'élève sera assuré pendant deux années, à partir du moment où la première langue de scolarisation de l'élève est enseignée dans une classe régulière. Le suivi de l'élève consiste en l'appréciation des performances, des progrès scolaires et des observations en classe, en comparaison avec le projet d'accueil. Il peut mener à l'adaptation du projet d'accueil.

4. L'INTERCULTURALITÉ, UNE MISSION DE L'ÉCOLE

Le SIA concevra une panoplie d'actions et de projets et collectera des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'être utilisés et réalisés par les établissements scolaires concernés. Chaque établissement agira dans le respect de son contexte socio-culturel ainsi que des besoins et des attentes de sa communauté scolaire.

Pour les parents, le SIA fournira des informations sur le système scolaire luxembourgeois et les activités parascolaires. Pour les enseignants et les camarades de classe, il les informera sur les aspects éducatifs, culturels et linguistiques des pays d'origine de l'élève nouvellement arrivé. Pour l'élève et ses parents, il veillera à la traduction orale ou par écrit des informations concernant le parcours et l'orientation scolaires de l'élève concerné.

Afin de faciliter la communication des élèves et des parents avec les écoles, les lycées et les centres de compétences, les parents et l'élève, l'élève majeur ainsi que les partenaires scolaires pourront recourir à la médiation interculturelle proposée par le SIA. Les médiateurs interculturels sont mis gratuitement à disposition des familles et des écoles par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et assurent un rôle de passerelle entre les langues et les cultures.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

En cas de vote positif des députés, le dispositif pourra être opérationnel pour la rentrée 2023-2024.

6. ÉTAPES DU DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS

- Avant l'arrivée au Luxembourg : possibilité de prise de contact avec le SIA

(étape 1)

- ➔ **Demande de rendez-vous** par la famille

(étape 2)

- ➔ **Prise en charge de la famille par le SIA** (avec un médiateur interculturel si besoin)

Informations sur le système scolaire luxembourgeois

Recueil d'informations sur la scolarité antérieure de l'élève

Constitution d'un dossier pour l'élève

(étape 3)

- ➔ **Tests, observations et entretiens** avec l'élève

(étape 4)

- ➔ Proposition d'**orientation** vers une classe appropriée

(étape 5)

- ➔ **Inscription** à l'école

Transmission du dossier du SIA

(étape 6)

- ➔ Etablissement d'un **projet d'accueil** et **organisation de la scolarité** de l'élève nouvellement arrivé

(étape 7)

- ➔ **Suivi** de l'élève pendant deux ans